AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -1-6-66 510825

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE CHAMPAGNE (Tél. 47-22-87)
(AISNE, ARDENNES, AUBE, HAUTE-MARNE, MARNE, MEUSE)

ABONNEMENT ANNUEL
15 F

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 5, place Paul-Jamot - REIMS.
C. C. P. : CHALONS-SUR-MARNE 2.802-15

SUPPLEMENT N° 1 au BULLETIN n° 68 de MAI 1966 — le 16 Mai 1966

AVERTISSEMENT.- VIGNE

Mildiou :

Les températures élevées de ces derniers jours ont provoqué une pousse importante. Les prochaines pluies sont susceptibles de déclancher des contaminations primaires. Un traitement devra donc être appliqué, en particulier dans les blancs où la végétation est plus avancée, vers la fin de la semaine.

INFORMATIONS.-

Araignées rouges :

Il est encore temps d'intervenir dans les parcelles envahies. Les températures élevées qui règnent actuellement confèrent aux acaricides un excellent pouvoir d'action.

Pyrale (rappel) :

Les sorties nombreuses dans le vignoble justifient souvent un traitement, qui pourra être combiné avec celui visant le mildiou.

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENT

Tavelures du pommier et du poirier :

De nouvelles taches de tavelure qui doivent apparaître entre le 18 et 24 Mai peuvent provoquer des contaminations graves si cette période est pluvieuse. Une protection de toutes les variétés doit donc être maintenue pendant ces jours.

Dans les vergers où des taches ont été reconnues en début de mois, les traitements doivent être très soignés.

INFORMATIONS

Oïdium du pommier : La protection est à continuer sur les arbres atteints par ce champignon.

RAPPEL - Araignées rouges - Pucerons verts du pommier puceron lanigère.

P1.160

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE - Directeur-Gérant : L. BOUYX

GRANDE CULTURE

Informations

Puceron noir de la betterave :

Les pullulations de ce puceron se sont sérieusement aggravées depuis quelques jours et de nombreuses cultures devront être traitées très prochainement afin d'éviter des dégâts.

D'une manière générale les pullulations ne sont pas telles qu'elles justifient un traitement sur des betteraves non démariées.

Sur betteraves semées-placées ou démariées intervenir dès que l'on remarque une betterave sur trois présentant une ou plusieurs feuilles déformées sous l'action du parasite (généralement betteraves à 4-6 feuilles).

Utiliser de préférence un produit systémique, mouiller abondamment : 500/600 litres/hectare, en évitant de traiter par temps venteux ou très chaud (compte tenu de la surface foliaire limitée, la bouillie doit persister un certain temps sur les organes de manière à permettre une absorption suffisante).

Eventuellement traiter en localisation, ce qui amène une économie appréciable d'eau et de produit.

Mouche de l'asperge :

Les sorties se sont intensifiées au cours des derniers jours. Appliquer, dès réception de l'avis, un traitement sur les cultures non encore en production. La protection devra être renouvelée tous les dix jours jusqu'à ce que la majorité des turions soient au stade D (tiges à ramifications épanouies).

Utiliser l'un des produits conseillés sur la liste publiée en début d'année.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles

l'Inspecteur de la Circonscription Phytosanitaire de REIMS.